

La méthode suivie et les matières enseignées sont les mêmes que j'indiquais dans mon dernier rapport.

Le préfet et l'aumônier protestant, le Rév. J.-R. Campbell, ont visité l'école en différentes occasions. Ces visites montrent aux prisonniers que les autorités prennent intérêt à leur instruction et à leurs progrès.

Quant à la bibliothèque, j'en fais maintenant la revue, pour trier les livres qui peuvent encore être reliés et ôter ceux qui ne sont plus en état d'être prêtés aux détenus.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS SHORT,

Instituteur.

Monsieur J.-G. MOYLAN,

Inspecteur des pénitenciers.

PÉNITENCIER DU MANITOBA.

RAPPORT DU PRÉFET POUR L'EXERCICE 1883-1884.

MONTAGNE-DE-PIERRE, 1er octobre 1884.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'exercice clos le 30 juin 1884.

Dans mon précédent rapport, je me suis longuement étendu sur la nécessité d'un mur d'enceinte et d'un agrandissement de la prison. Malgré mes instances, rien n'a encore été fait. Les inconvénients graves produits par cet état de choses ont encore augmenté depuis un an. Je les ai trop souvent signalés à l'attention pour y insister aujourd'hui.

L'encombrement de la prison et le manque de mur de clôture nécessitent de la part du personnel une vigilance sans relâche. J'incline à croire que, nonobstant toutes mes représentations incessantes, le département estime mes craintes bien illusoires; autrement, il aurait déjà pris des mesures pour pourvoir à des besoins si urgents. L'état de choses actuel non seulement impose au personnel des efforts d'attention et de surveillance plus qu'ordinaires, mais tend par là même à amener un relâchement dans la discipline et à devenir nuisible au succès d'une administration réglée comme doit l'être celle d'un établissement pénal. Heureusement que la conduite des prisonniers a été bonne, en général.

Il y a eu, pendant l'année, quatre tentatives d'évasion, dont trois ont échoué complètement. Un fugitif, après avoir passé la frontière, a été arrêté à mon instigation, par les autorités douanières américaines, pour avoir emmené sur leur territoire des chevaux volés; et elles l'ont condamné à l'emprisonnement dans le pénitencier de l'Etat.

La nécessité d'un hôpital est toujours grande, comme en témoignera le rapport du médecin.

La proposition du département des Travaux publics, d'agrandir la prison en employant à cet usage le logement actuel du préfet et les bureaux, me paraît tout-à-fait digne d'approbation. Cette transformation nous procurera soixante-huit nouvelles cellules, une autre chapelle et des salles d'infirmierie suffisantes pour plusieurs années. J'espère que le département donnera suite à ce projet au plus tôt.

Par suite de l'installation d'une autre chaudière, que les Travaux publics ont mise en place dans notre chambre des chaudières, la dépense de combustible est notable-